
REVENUS ET PATRIMOINE

Ressources et niveau de vie
Patrimoine

4.1 NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES ÂGÉS DEPUIS 1975

Entre 1975 et 2001, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage âgé a augmenté de 40 % hors inflation, soit un peu plus que celui des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans (*figure 1*). Alors qu'au début de la période les plus âgés disposaient d'un niveau de vie de 11 % inférieur à celui des plus jeunes, l'écart s'est réduit à 7 %. Il serait même probablement moindre si l'on tenait compte de l'ensemble des revenus du patrimoine, plus importants en moyenne chez les ménages âgés, lesquels ne sont pas tous pris en compte ici. Par ailleurs, les ménages âgés sont plus souvent propriétaires sans charge de remboursement de leur logement ; cela contribue également à réduire les écarts de niveau de vie dans la réalité.

C'est à partir du milieu des années soixante-dix que le niveau de vie des plus âgés a rattrapé celui des plus jeunes : le minimum vieillesse a été remis à niveau entre 1975 et 1984, les pensions et retraites ont été revalorisées dans les années quatre-vingt, et des générations ayant des droits à pensions plus importants sont arrivées à l'âge de la retraite. Dans le même temps, le niveau de vie des

ménages d'âge actif a souffert du développement du chômage et des phases de ralentissement économique. En fin de période, entre 1997 et 2001, les ménages âgés, dont les revenus sont peu sensibles à la conjoncture, ont moins profité de la reprise économique que les ménages plus jeunes. Néanmoins, leur niveau de vie est aujourd'hui supérieur à celui des ménages de moins de 30 ans, ce qui n'était pas le cas en 1975 (*figure 2*). Par ailleurs, l'évolution des niveaux de vie au cours des 25 années considérées s'est accompagnée d'une réduction des inégalités au sein des ménages âgés (*figure 3*). La dispersion des niveaux de vie est bien moindre en 2001 qu'elle ne l'était en 1975. Le resserrement s'est opéré tant entre le bas de la distribution et son milieu, qu'entre le haut et le milieu. En revanche, la réduction des inégalités a été beaucoup plus limitée parmi les ménages plus jeunes. En 2001, la dispersion des niveaux de vie mesurée par le rapport interdéciles est moins importante pour les personnes vivant dans un ménage âgé que pour le reste de la population. C'était l'inverse en 1975.

DÉFINITIONS

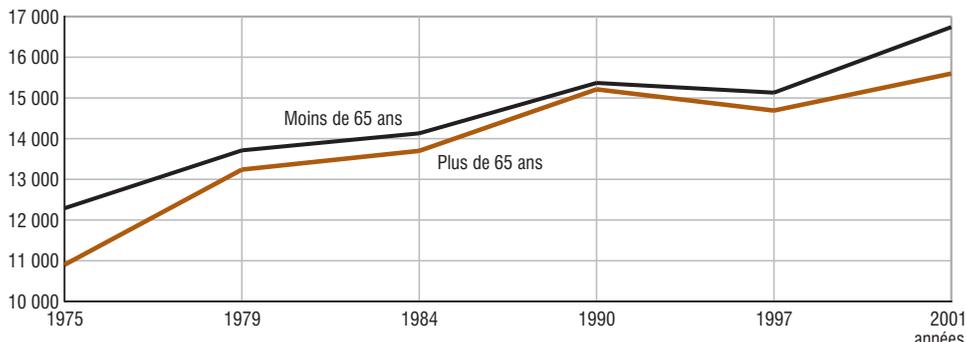
- ✓ **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage par unité de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.
- ✓ **Unités de consommation (uc)** : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.
- ✓ **Revenu disponible** : somme des revenus déclarés au fisc et des prestations sociales, nette des impôts directs. Les impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) et la CSG (contribution sociale généralisée).
- ✓ **Déciles de niveau de vie** : valeurs-seuils qui, lorsqu'on ordonne la population selon les valeurs de niveau de vie, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. Le premier décile (p10) correspond à la valeur limite du niveau de vie au-dessous duquel on trouve les 10 % d'individus ayant le niveau de vie le plus bas, et le dernier décile (p90), la valeur limite du niveau de vie au-dessus duquel on trouve les 10 % d'individus les plus aisés. La médiane de niveau de vie (p50) partage, selon la valeur de leur niveau de vie, la population des individus en deux parties égales.
- ✓ **Rapport interdéciles** : $\text{ratio} = p90 / p10$.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première*, n° 947, 2004.
- ✓ « L'évolution des inégalités de revenus entre 1970 et 1996 », in Revenus et patrimoine des ménages, *Synthèses*, n° 28, Insee, 1999.

1 - Évolution du niveau de vie moyen des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

en euros 2001



Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

2 - Évolution des niveaux de vie moyens des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

en euros 2001 par an

	1975	1979	1984	1990	1997	2001
Moins de 65 ans	12 290	13 710	14 130	15 370	15 130	16 740
- de 30 ans	11 650	12 680	12 310	12 850	12 820	14 300
30-49 ans	12 330	13 740	14 330	14 970	15 020	16 280
50-64 ans	12 550	14 130	14 460	15 550	16 410	18 630
65 ans ou plus	10 900	13 240	13 700	15 210	14 690	15 600
65-69 ans	11 500	14 110	14 590	15 710	15 100	16 120
70-74 ans	10 620	13 120	13 870	15 810	14 790	15 580
75 ans ou plus	10 470	12 460	13 130	14 530	14 290	15 260

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

3 - Évolutions de quelques indicateurs d'inégalité du niveau de vie des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

	1975	1979	1984	1990	1997	2001
Moins de 65 ans						
p90/p10	3,88	3,56	3,60	3,32	3,45	3,32
p90/p50	1,98	1,87	1,89	1,83	1,83	1,83
p50/p10	1,96	1,90	1,91	1,81	1,88	1,82
65 ans ou plus						
p90/p10	4,06	3,46	2,87	3,07	3,27	2,84
p90/p50	2,29	2,01	1,96	1,86	1,84	1,80
p50/p10	1,77	1,72	1,46	1,64	1,78	1,58

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

4.2 NIVEAU DE VIE ET COMPOSITION DU REVENU

En 2001, les personnes de 65 ans ou plus disposent d'un niveau de vie moyen annuel de 15 600 €, inférieur de 7 % à celui des personnes plus jeunes (*figure 1*). Il est très proche de celui des jeunes actifs.

Leur niveau de vie est d'autant plus faible qu'elles sont âgées. En effet, les plus âgées sont majoritairement des femmes seules qui ont peu ou pas travaillé. Elles disposent de faibles ressources, la pension de reversion de leur mari constituant pour certaines leur seul revenu. À l'opposé, les seniors les plus jeunes ont accompli des carrières plus complètes et souvent mieux rémunérées ; les femmes ont aussi plus souvent travaillé. Plus fréquemment en couple, avec des revenus individuels plus importants, les seniors les plus jeunes disposent mécaniquement de ressources plus conséquentes au niveau du ménage, et donc d'un niveau de vie plus élevé que les plus âgés.

L'**ancienne profession** constitue également un facteur important de disparité de niveau de vie. Ainsi, les anciens salariés disposent d'un niveau de vie supérieur à celui des anciens indépendants, minoré, il est vrai, par une prise en compte partielle des revenus du patrimoine ; parmi eux, les anciennes professions intermédiaires et surtout les anciens cadres jouissent de la situation la plus favorable. Les anciens agriculteurs ont un niveau de vie particulièrement faible. Les

autres indépendants ont des niveaux de vie très proches de celui des anciens employés. Le revenu du ménage des seniors est essentiellement constitué de retraites (*figure 2*). Les transferts sociaux sont tout à fait marginaux. Les revenus du patrimoine sont un peu plus importants mais varient suivant l'ancienne catégorie socioprofessionnelle : ils constituent plus de 10 % des revenus des anciens indépendants, et 20 % des revenus des anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Les anciens cadres en perçoivent proportionnellement deux fois plus que les autres salariés. En fait, la part des revenus du patrimoine est certainement plus importante car ils ne sont pas tous pris en compte, certains d'entre eux ne figurant pas sur la déclaration d'impôts.

La **pression fiscale** est en moyenne moins forte pour les ménages des seniors que pour le reste de la population (11,4 % contre 14,7 %) (*figure 3*). Comme leurs revenus sont en moyenne moins élevés, ils sont moins sensibles à la progressivité de l'impôt sur le revenu. De plus, ils bénéficient de taux d'imposition à la contribution sociale généralisée (CSG) plus faibles (6,2 % ou 3,8 % contre 7,5 % pour les revenus d'activité). En revanche, ils paient proportionnellement davantage de taxe d'habitation, celui des trois impôts qui pèse le moins.

DÉFINITIONS

- ✓ **Niveau de vie** : voir fiche 4.1.
- ✓ **Revenu avant impôts** : revenu déclaré du ménage, augmenté des prestations sociales et des CSG déductibles pour obtenir un revenu avant toute imposition. En effet, le montant de ces CSG ne figure pas dans le revenu déclaré car il est déduit de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Le revenu déclaré prend en compte les revenus d'activité, les retraites et pensions imposables, et certains revenus du patrimoine (ceux inscrits sur le formulaire de déclaration fiscale). En particulier, il ne prend pas en compte les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ou soumis à prélèvements libératoires.
- ✓ **Pression fiscale** : rapport entre les impôts directs et le revenu avant impôts.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Hourriez J.-M., « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première*, n° 916, août 2003.

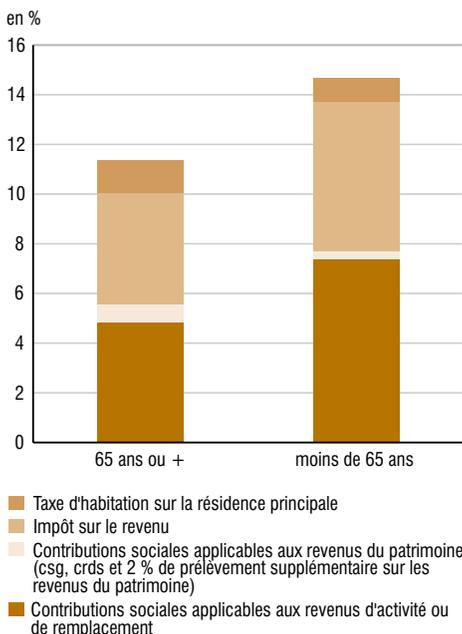
1 - Niveau de vie moyen des personnes en 2001

	Montant en euros 2001
Moins de 65 ans	16 700
dont < 30 ans	15 370
30-49 ans	17 010
50-64 ans	19 180
65 ans ou plus	15 620
Ensemble de la population	16 540
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS	
Selon l'âge	
65-69 ans	16 200
70-74 ans	15 670
75 ans ou plus	15 210
Selon le type de ménage	
Personne seule	14 520
Couple	16 310
Selon l'ancienne profession	
Ancien indépendant :	
agriculteur	10 650
retiré des affaires	14 990
Ancien salarié :	
cadre	26 630
profession intermédiaire	19 340
employé	15 170
ouvrier	13 290

Champ : personnes en ménage ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

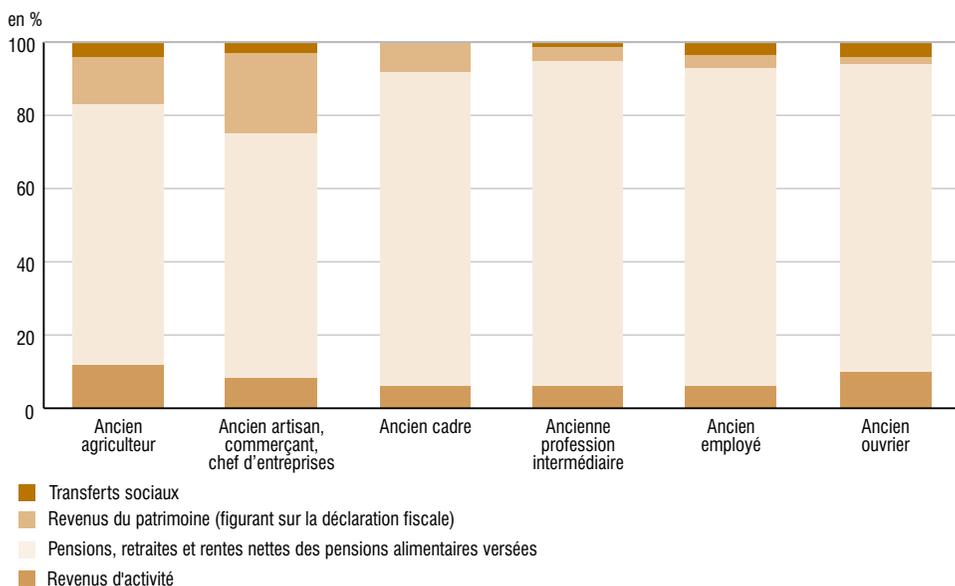
3 - Pression fiscale des ménages selon l'âge de la personne de référence en 2001



Champ : ménages ordinaires, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

2 - Composition du revenu des ménages des seniors en 2001



Champ : ménages ordinaires, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence a 65 ans ou plus.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

4.3 ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DEPUIS 1975

En 2001, 3,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Les personnes de 65 ans ou plus constituent 10 % des pauvres alors qu'ils représentent 16 % de la population (*figure 1*). Le taux de pauvreté de cette population est de 3,5 %, soit deux fois plus faible que celui des personnes de moins de 65 ans. En 1975, la situation était inverse : le risque d'être pauvre pour une personne de 65 ans ou plus était deux fois plus élevé que pour un individu plus jeune (*figure 2*). En 25 ans, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence a 65 ans ou plus a ainsi été divisé par 4. Dans le même temps, celui des personnes vivant dans des ménages jeunes n'a diminué que de deux points.

La pauvreté des personnes vivant dans un ménage âgé a évolué comme le niveau de vie (*fiche 4.1*). Elle a donc fortement baissé jusqu'en 1984, puis elle s'est stabilisée. Les ménages les plus âgés, qui étaient les plus fréquemment pauvres il y a 25 ans, sont ceux qui ont le plus bénéficié de l'amélioration enregistrée. En 1975, les individus qui appartenaient à un ménage dont la personne de référence avait 75 ans ou plus connaissaient un risque de pauvreté de 21 %, 8 points de plus que ceux dont la personne de référence avait de 65 à 69 ans (*figure 3*). En 2001, les personnes qui vivent dans des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus ont

un taux de pauvreté cinq fois moins élevé. Ce risque de pauvreté est comparable, même s'il reste supérieur, à celui de la population des ménages de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans.

Les plus jeunes des ménages âgés vivent plus souvent en **couples** avec éventuellement deux retraites. Ainsi sont-ils moins nombreux à se trouver en dessous du seuil de pauvreté. À l'inverse, la pauvreté touche davantage les seniors qui vivent **seuls**. Ils constituent les 3/4 des pauvres de 65 ans ou plus (*figure 1*). Les femmes y sont surreprésentées avec 80 % de cet effectif : leur espérance de vie est plus longue et elles ont des revenus plus faibles.

L'ancienne **catégorie socioprofessionnelle** contribue également au positionnement des seniors dans la pauvreté. Ainsi, un ancien indépendant a 3 fois plus de risque d'être pauvre qu'un ancien salarié. Ce risque est particulièrement important pour les anciens agriculteurs. Mais la pauvreté monétaire reflète mal la situation réelle des anciens indépendants : ils disposent plus souvent d'un patrimoine que les anciens salariés. Au sein des anciens salariés, on retrouve la hiérarchie habituelle des catégories socioprofessionnelles : les anciens cadres et les anciennes professions intermédiaires sont plutôt épargnés par la pauvreté, ils ne représentent que 4,3 % de la population des pauvres en 2001. Les anciens ouvriers et employés sont plus touchés (46 % de l'ensemble des pauvres).

DÉFINITIONS

- ✓ **Seuil de pauvreté** : moitié du niveau de vie (*voir fiche 4.1*) médian de la population (7 200 € annuels en 2001). Les individus se situant en dessous de ce seuil sont considérés comme pauvres.
- ✓ **Taux de pauvreté d'une sous-population** : proportion de personnes pauvres dans cette sous-population.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dell F. et Legendre N., « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première*, n° 942, décembre 2003.
- ✓ « La pauvreté monétaire entre 1970 et 1996 » in Revenus et patrimoine des ménages, *Synthèses*, n° 47, Insee, 2002.
- ✓ « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, Insee, 1997.

1 - Taux de pauvreté des personnes en 2001

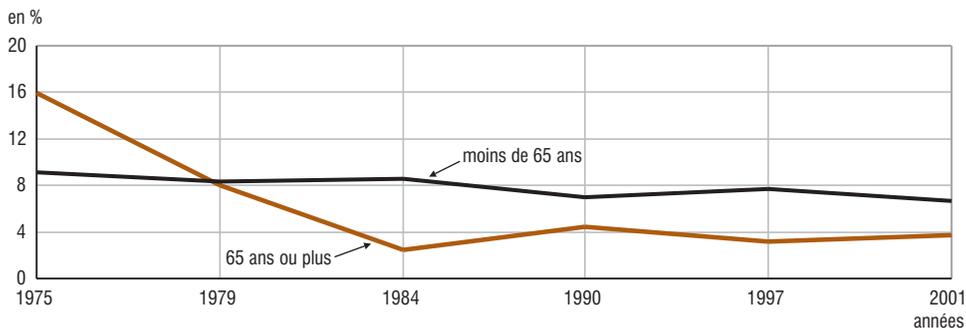
	Nombre de pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 65 ans	3 236	6,6
65 ans ou plus	321	3,5
Ensemble de la population	3 557	6,1
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS		
Selon la classe d'âge		
65-69 ans	82	3,1
70-74 ans	67	2,7
75 ans ou plus	172	4,2
Selon la catégorie socioprofessionnelle		
Ancien indépendant :		
agriculteur	97	10,8
retiré des affaires	30	4,0
Ancien salarié :		
cadre	3	0,4
profession intermédiaire	8	0,7
employé	60	2,5
ouvrier	56	2,5
Selon le type de ménage et le sexe de la personne		
Personne seule :		
homme	50	5,8
femme	193	6,7
Couple	78	1,4

Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Note : il y a des personnes dont l'ancienne catégorie socioprofessionnelle n'est pas connue.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

2 - Taux de pauvreté des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Note : en 1984, le taux de pauvreté des individus appartenant aux ménages les plus âgés est extrêmement bas car le minimum vieillesse, fortement revalorisé au début des années 80, se situe au-dessus du seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

3 - Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence du ménage en 1975 et 2001

	1975	2001
65-69 ans	13,0	3,8
70-74 ans	14,4	3,1
75 ans ou plus	21,0	4,1

en %

Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence a 65 ans ou plus.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-2001.

4.4 RETRAITES DES PERSONNES D'AU MOINS 65 ANS

En 2001, les femmes retraitées de 65 ans ou plus percevaient un montant moyen de retraite de 606 euros par mois à titre d'avantage principal de droit direct acquis en contrepartie d'une activité professionnelle (figure 1). Cette moyenne est inférieure de 56 % à celle versée aux hommes (1 372 euros). L'écart provient, pour une large part, de ce que les femmes ont en moyenne cotisé moins longtemps que les hommes, nombre d'entre elles ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Ainsi, la durée moyenne d'assurance des femmes retraitées était de 119 trimestres contre 169 trimestres pour les hommes ; 37 % seulement des femmes avaient pu faire valider une carrière complète contre 85 % des hommes.

Si on se restreint aux seules retraitées ayant fait valider une carrière complète, leur retraite de droit direct, en moyenne de 950 euros, reste nettement inférieure (de 35 %) à celle des hommes (1 453 euros dans le même cas). En effet, les femmes, qui occupaient des emplois en moyenne moins qualifiés, ont cotisé sur des salaires en général moins élevés. Chez les hommes, les montants moyens de retraite varient peu avec l'âge, du moins entre 65 et 85 ans, car les plus âgés, ceux qui ont

85 ans ou plus, perçoivent des pensions sensiblement plus basses (figure 2). Par contre, chez les femmes retraitées, le niveau moyen de retraite correspondant à l'**avantage principal de droit direct** s'améliore régulièrement avec le rajeunissement des générations. Les femmes sont entrées sur le marché du travail salarié en nombre de plus en plus important au fil des générations, et ont été plus nombreuses à s'y maintenir après la naissance de leurs enfants. De plus, leurs carrières se sont améliorées en termes de niveau de qualification.

En complément des avantages principaux de droit direct, certains retraités perçoivent des **pensions de réversion** en cas de veuvage : c'est le cas de 4 % seulement des hommes de 65 ans ou plus mais de 36 % des femmes âgées (figure 3). Ils peuvent également ne disposer d'aucun droit direct mais seulement de droits de réversion, 7 % des femmes âgées sont dans ce cas. Les retraités peuvent enfin toucher d'autres avantages accessoires acquis sans contrepartie de cotisations. Un peu moins de 500 000 personnes âgées d'au moins 65 ans, soit 5 % de cette tranche d'âge, percevaient ainsi fin 2003 l'**allocation supplémentaire du minimum vieillesse** (figure 4).

DÉFINITIONS

- ✓ **Avantage principal de droit direct** : montant de retraite acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.
- ✓ **Avantage principal de réversion ou de droit dérivé** : prestation de retraite dont bénéficie le veuf ou la veuve et dont le montant représente un pourcentage (différent selon les régimes de retraite) du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt.
- ✓ **Avantages accessoires** : bonification pour avoir élevé trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, allocations du minimum vieillesse. Ces avantages s'ajoutent éventuellement à l'avantage principal de droit direct ou de droit dérivé.
- ✓ **Carrière complète** : validation par le retraité d'au moins 150 trimestres d'assurance (trimestres cotisés + gratuits) ou d'au moins 151 trimestres pour la génération née en 1934 (c'est ici la seule et la première génération concernée par la réforme de 1993 qui a allongé progressivement le nombre de trimestres requis pour une carrière complète, de 151 à 160).
- ✓ **Allocation supplémentaire du minimum vieillesse** : elle permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) d'atteindre un revenu égal à 578 euros par mois en 2003 pour une personne seule, et 1 036 euros pour un couple.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Coeffic N., « Les montants de retraites perçues en 2001 : en moyenne 1 126 euros bruts par mois pour les 60 ans et plus », *Études et Résultats*, n° 183, Drees, juillet 2002.
- ✓ Bonnet C., Buffeteau S. et Godefroy P., « Retraite : vers moins d'inégalités entre hommes et femmes ? », *Population et Sociétés*, n° 401, Ined, mai 2004.
- ✓ Kohler F., « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse – Bénéficiaires au 31 décembre 2003 », *Document de travail*, n° 73, Drees, janvier 2005.

1 - Retraites selon l'âge en 2001

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble
Montants mensuels moyens bruts des avantages principaux de droit direct (en euros)						
Femmes : ensemble des carrières	666	619	587	566	506	606
<i>dont carrières complètes</i>	1 026	967	906	924	790	950
Hommes : ensemble des carrières	1 393	1 374	1 373	1 392	1 187	1 372
<i>dont carrières complètes</i>	1 477	1 445	1 449	1 475	1 307	1 453
Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète (en %)						
Femmes	39,2	38,1	37,1	33,5	29,8	36,7
Hommes	85,4	86,8	85,4	85,1	74,8	85,2
Durée moyenne d'assurance (en trimestres)						
Femmes	122	119	119	115	113	119
Hommes	166	168	172	176	164	169

Champ : retraités de 65 ans ou plus ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

2 - Montant moyen mensuel de la retraite globale selon l'âge en 2001

en euros

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble
Femmes						
Avantage principal de droit direct	666	619	587	566	506	606
Avantage principal de réversion	101	151	206	252	280	175
Allocations du minimum vieillesse	7	8	10	13	24	11
Avantages accessoires*	31	30	30	33	25	30
Retraite totale	805	808	833	864	835	822
Hommes						
Avantage principal de droit direct	1 393	1 374	1 373	1 392	1 187	1 372
Avantage principal de réversion	4	7	10	15	19	8
Allocations du minimum vieillesse	6	7	8	9	18	8
Avantages accessoires*	63	68	73	71	63	67
Retraite totale	1 466	1 456	1 464	1 487	1 287	1 455

* Bonification pour enfants, majoration pour conjoint à charge et majoration pour aide constante d'une tierce personne.

Champ : retraités de 65 ans ou plus ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

3 - Répartition des retraités âgés de 65 ans ou plus selon le type de droits perçus

en %

Type de droits	Femmes	Hommes	Ensemble
Droits directs seuls	56,7	95,9	73,0
Droits directs et réversion	36,0	4,0	22,7
Droits de réversion seuls	7,3	0,1	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ : ensemble des retraités de 65 ans ou plus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

4 - Les bénéficiaires du minimum vieillesse âgés d'au moins 65 ans au 31 décembre 2003

	Femmes		Hommes		Proportion de bénéficiaires dans la population totale (en %)	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
65-69 ans	44 769	14,3	48 906	26,9	3,2	4,1
70-74 ans	52 376	16,7	46 817	25,7	3,7	4,3
75-79 ans	57 986	18,5	40 593	22,3	4,6	4,8
80-84 ans	61 029	19,4	27 058	14,9	6,2	4,8
85-89 ans	39 750	12,7	10 638	5,8	9,8	6,0
90 ans ou plus	58 143	18,5	7 854	4,3	15,6	6,8
Ensemble	314 053	100,0	181 866	100,0	5,4	4,5

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, enquête annuelle sur les allocataires du minimum vieillesse 2003 et Insee, estimations annuelles de population.

4.5 ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

Fin 2004, 865 000 personnes dépendantes bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont 510 000 à domicile (*figure 1*). Les cas les plus lourds (GIR 1) sont proportionnellement plus nombreux en établissement et, *a contrario*, la proportion de personnes modérément dépendantes (GIR 4) est nettement plus élevée à domicile (*voir fiche 2.6*). Les bénéficiaires de l'APA sont souvent très âgés : plus du tiers à domicile et plus de la moitié en établissement ont au moins 85 ans (*figure 2*). Ce sont majoritairement des femmes, lesquelles sont surreprésentées : elles constituent en effet plus des trois quarts des bénéficiaires de 75 ans ou plus alors qu'elles représentent moins des deux tiers de cette classe d'âge. Cet aspect est encore plus net pour les bénéficiaires de l'APA à domicile ayant moins de 75 ans : près de 70 % sont des femmes, alors qu'en établissement la structure par âge des bénéficiaires est plus proche de celle de l'ensemble de la population (54 % de femmes). Cela peut s'expliquer par une entrée en institution plus précoce pour les hommes que pour les femmes (*voir fiche 3.23*).

À domicile, le montant moyen par bénéficiaire du plan d'aide est de 488 euros par mois (*figure 3*). Ce plan comporte principalement des aides directes en personnel, qui

représentent en moyenne 92 % du montant de l'aide accordée. Le restant (8 %) est consacré à d'autres dépenses comme celles d'un service de téléalarme, de portage de repas, d'acquisition de fauteuil roulant, de déambulateur ou encore de réalisation de petits travaux d'aménagement du logement ou enfin d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour. Ce montant moyen augmente avec le degré de perte d'autonomie : il passe de 348 euros pour les personnes classées en GIR 4 à 887 euros pour celles classées en GIR 1. Les départements prennent en charge, en moyenne, 87 % des plans d'aide. Si l'on s'intéresse aux seuls bénéficiaires acquittant une participation financière, le ticket modérateur atteint en moyenne 21 % du plan d'aide, soit 102 euros.

En établissement, le montant mensuel ne s'élève qu'à 406 euros par résident, avec également une nette différence selon la gravité de la dépendance du résident (*figure 4*). Le montant de l'APA versé par le département ne couvre plus, en moyenne, que 69 % du tarif dépendance de l'établissement d'accueil. La somme restante correspond au montant minimal à la charge des bénéficiaires, qui est généralement égal au tarif dépendance applicable dans l'établissement aux personnes classées en GIR 5 ou 6, qui n'ont pas droit à l'APA.

DÉFINITION

✓ **APA** : l'allocation personnalisée d'autonomie, versée par le département, est attribuée aux personnes d'au moins 60 ans dont le niveau de dépendance, évalué par une équipe médico-sociale, correspond aux Groupes Iso-Ressources (GIR) 1 à 4 (*voir fiche 2.6*). À domicile, à chaque GIR correspond un barème national définissant le montant maximal du plan d'aide approprié à la personne bénéficiaire (aides à domicile, aides techniques,...). L'allocation versée tient compte d'un « ticket modérateur » fonction des revenus du bénéficiaire. En établissement, l'APA aide ses bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance qui constitue une part du prix de l'hébergement. Ce tarif est fonction du GIR de la personne âgée et le montant versé tient compte des ressources du résident.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Weber A., « L'appréciation de l'allocation personnalisée d'autonomie par ses bénéficiaires ou leurs proches », *Études et Résultats*, n° 371, Drees, janvier 2005.
- ✓ Jeger F., « L'allocation personnalisée d'autonomie : une analyse des disparités départementales en 2003 », *Études et Résultats*, n° 372, Drees, janvier 2005.
- ✓ Weber A., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2004 », *Études et Résultats*, n° 388, Drees, avril 2005.

1 - Répartition des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2004

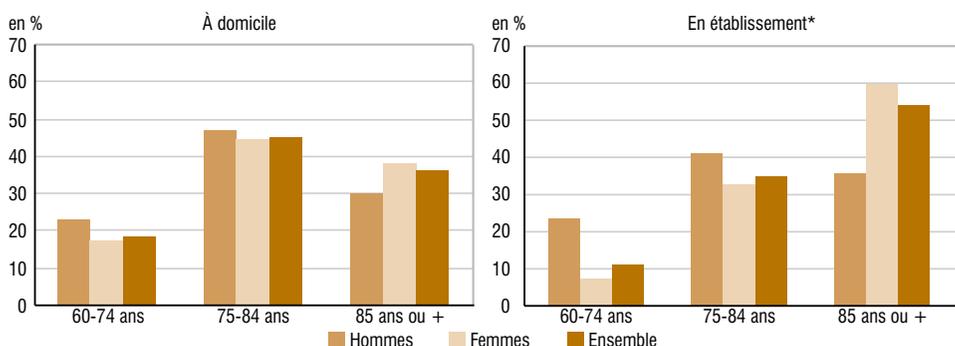
	Domicile		Établissements sans dotation globale		Établissements expérimentant la dotation globale	Total
	%	effectif	%	effectif	effectif	effectif
GIR 1	3,2	16 104	15	28 443		
GIR 2	20,0	102 059	42	77 730		
GIR 3	23,4	119 443	17	31 838		
GIR 4	53,4	272 394	26	47 989		
Ensemble	100,0	510 000	100	186 000	169 000	865 000

Champ : France entière.

Note : les chiffres ci-dessus diffèrent parfois très sensiblement de ceux mentionnés figure 1 de la fiche 2.6. Les écarts constatés s'expliquent principalement (outre la différence de dates et de champ) par des modes d'enregistrement très différents : attribution du GIR par une équipe médico-sociale d'une part, codification des réponses à une enquête déclarative (HID) d'autre part et au fait qu'une partie des personnes allocataires vivant en logements-foyers sont considérées contrairement à HID comme vivant en établissement.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

2 - Répartition des bénéficiaires de l'APA par sexe et âge au 31 décembre 2004



* La partie établissement ne concerne que les établissements hébergeant des personnes âgées (y compris un certain nombre de logements-foyers) ne faisant pas l'expérimentation de la dotation globale.

Champ : France entière.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

3 - Montant mensuel moyen de l'APA à domicile au 31 décembre 2004

	Montant payé par les conseils généraux	Participation moyenne des bénéficiaires	Total	Participation moyenne des personnes s'acquittant du ticket modérateur
GIR 1	770	117	887	204
GIR 2	621	104	725	164
GIR 3	482	73	555	118
GIR 4	306	42	348	68
Ensemble	424	64	488	102

Champ : France entière

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

4 - Montant mensuel moyen de l'APA en établissement au 31 décembre 2004

	Montant payé par les conseils généraux	Participation de la personne âgée	Total
GIR 1 et 2	342	129	471
GIR 3 et 4	174	119	293
Ensemble	281	125	406

Champ : France entière.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

4.6 PATRIMOINE FINANCIER ET IMMOBILIER

À l'instar des autres classes d'âge, les ménages d'au moins 65 ans sont plus nombreux en 2004 qu'en 1992 à posséder des actifs de patrimoine financier ou immobilier. Cette augmentation vaut pour tous les types d'actifs, sauf pour les obligations et les titres d'OPCVM (figure 1). Par ailleurs, en comparaison des moins de 65 ans, ces ménages ont moins souvent de l'épargne financière et sont au contraire plus souvent propriétaires d'un patrimoine immobilier.

Ces différences s'expliquent par des phénomènes de diverses natures, que l'on peut mettre en évidence en comparant les profils de détention au fil des enquêtes sur le patrimoine réalisées tous les six ans environ, depuis 1986.

La proportion de ménages qui possèdent un **patrimoine immobilier** (et en particulier leur résidence principale) augmente avec l'âge pour culminer dans la tranche des 65-69 ans. Elle diminue ensuite un peu, du fait de la liquidation d'une partie de ce patrimoine par les plus âgés ou à la suite de donations en direction des descendants. De même, le passage à la retraite induit la liquidation des contrats d'**épargne-retraite** qui avaient été

contractés pour assurer à leurs détenteurs un complément de retraite.

En revanche, l'**assurance-vie** concerne, en 2004, 34,8 % des ménages d'au moins 65 ans, soit autant que les moins de 65 ans (35,5 %), alors qu'ils n'étaient que 14,8 % en 1992. Cette évolution s'explique par la diffusion de plus en plus large qu'ont connue les produits d'assurance-vie à partir des années quatre-vingt dans toutes les tranches d'âge. De même, l'épargne-logement s'est fortement développée ces dernières années, en particulier auprès des ménages âgés. Ainsi, 37,7 % des ménages dont la personne de référence a de 65 à 69 ans en possédaient en 2004, contre 23,9 % en 1992.

En termes de montants, les ménages de 65 ans ou plus détenaient, en 1998, 40 % du patrimoine financier total des ménages. Une part importante de ce patrimoine était composée de valeurs mobilières : elles représentaient plus de 40 % de la valeur de leur portefeuille financier, contre un tiers pour l'ensemble des ménages (figure 2). Viennent ensuite les livrets d'épargne avec deux points de plus que la moyenne. Ils ont en revanche un peu moins d'assurance-vie.

DÉFINITION

✓ **SICAV, FCP, OPCVM** : les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (Fonds communs de placement) sont les deux principales formes d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dossier « Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, n° 296-297, 1996.
- ✓ « Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, pages 87-118, Insee, 1998.
- ✓ « Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, pages 81-106, Insee, 1999.
- ✓ « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 43-52, Insee, 2002.
- ✓ « La détention individuelle d'actifs patrimoniaux entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 73-93, Insee, 2002.

1 - Taux de détention des actifs financiers et immobiliers par les ménages selon l'âge*

en %

	1992		2004						
	65 ans ou plus	Tous âges	65 ans ou plus	Moins de 65 ans	de 65 à 69 ans	de 70 à 74 ans	de 75 à 79 ans	80 ans ou plus	Tous âges
Livret d'épargne	82,9	77,2	82,5	83,4	81,1	83,5	82,1	83,1	83,2
Épargne-logement	16,8	33,1	29,5	45,6	37,7	34,7	27,0	19,5	41,3
Assurance-vie, épargne-retraite	26,5	39,4	40,2	44,9	44,2	44,1	40,4	32,4	43,7
<i>dont : Assurance-vie ou décès volontaire</i>	14,8	27,5	34,8	35,5	38,6	39,2	34,6	27,3	35,3
<i>Épargne-retraite (y c. compl. retr.)</i>	2,4	6,7	1,2	12,9	2,5	0,8	0,6	0,8	9,7
<i>Plan d'Épargne Populaire</i>	13,1	14,4	10,6	8,6	9,0	12,2	11,9	9,0	9,2
Valeurs mobilières	28,2	23,6	24,0	24,3	24,2	27,3	25,2	19,3	24,2
<i>dont : Actions (y c. PEA en 2004)</i>	7,9	8,5	14,3	17,0	15,9	16,1	14,7	10,7	16,3
<i>Obligations</i>	11,2	6,3	3,6	1,4	2,8	3,5	5,0	3,0	2,0
<i>SICAV ou FCP (y c. PEA en 2004)</i>	20,6	17,3	10,9	10,2	10,2	11,6	11,4	10,5	10,4
Épargne en entreprise	-	-	1,7	22,3	3,5	1,5	1,2	0,7	16,7
Patrimoine immobilier	67,8	61,0	67,2	58,1	73,5	69,6	68,3	57,9	60,5

* Âge de la personne de référence du ménage .

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2004 et Actifs financiers 1992.

2 - Structure du patrimoine financier des ménages en 1998

en %

Type de produit	Âge de la personne de référence du ménage		
	Moins de 65 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Livrets	17,1	21,3	18,7
Épargne-logement	19,9	7,7	15,2
Valeurs mobilières	27,7	42,3	33,3
<i>dont : Obligations</i>	3,3	7,7	5,0
<i>Actions</i>	10,4	14,7	12,1
<i>OPCVM monétaires</i>	3,4	4,9	4,0
<i>Autres OPCVM</i>	7,6	12,8	9,6
<i>Autres</i>	3,1	2,2	2,7
Plan d'Épargne Populaire	6,5	6,8	6,6
Assurance-vie	22,8	19,7	21,6
Autre épargne-retraite	1,2	0,7	1,0
Divers	4,8	1,5	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Patrimoine 1998.

4.7 MÉNAGES PROPRIÉTAIRES

Les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus sont pour 71 % d'entre eux propriétaires de leur résidence principale, proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble des autres classes d'âge (à peine plus de 50 %). Au sein des personnes âgées, le taux de possession est plus faible aux âges élevés, de même que la valeur, la surface et le prix au mètre carré moyens du logement possédé (figure 1).

Le taux de possession est élevé chez les anciens agriculteurs (plus de 83 %), artisans, commerçants, chefs d'entreprise et cadres ; il dépasse de peu les 60 % chez les anciens ouvriers et chez les employés. Ces taux sont bien évidemment supérieurs à ceux que l'on observe chez les actifs de même **catégorie sociale** mais ils sont aussi moins dispersés. Par rapport à la moyenne des ménages âgés, les anciens cadres sont propriétaires de logements plus vastes (de près de 20 %) et plus chers au mètre carré (de 24 %). À l'inverse, les anciens ouvriers détiennent des logements moins grands (de 11 %) et moins chers (de 8 %). Les anciens agriculteurs se trouvent

dans une situation intermédiaire avec des logements un peu plus grands (de 5 %) mais nettement moins chers au mètre carré (de plus de 26 %) du fait de leur localisation.

Rares sont les ménages âgés qui ont encore des **emprunts** à rembourser au titre de leur résidence principale, quelle que soit leur ancienne catégorie socioprofessionnelle. Pour les 65 ans ou plus, le capital restant dû ne représente ainsi en moyenne que 0,4 % de la valeur des résidences principales, contre 16 % pour les moins de 65 ans.

Les ménages âgés propriétaires, représentant un tiers des ménages propriétaires, détiennent également un tiers du patrimoine net des résidences principales occupées par leurs propriétaires (figure 2). La valeur moyenne du patrimoine immobilier des ménages âgés est ainsi quasiment la même que celle du ménage moyen. Au sein des ménages âgés, les ménages d'anciens cadres détiennent à eux seuls 20 % du patrimoine des ménages âgés, alors qu'ils ne sont que 14 % des ménages âgés propriétaires.

DÉFINITIONS

✓ **Valeur des logements** : dans l'enquête Logement, le prix des logements est connu pour les ménages qui en ont fait l'acquisition au cours des quatre années précédant l'enquête. Cette information a été mise à profit pour estimer sur ce champ une équation de prix des logements en fonction de leurs caractéristiques (surface habitable, nombre de pièces, présence d'un garage, époque de construction, état des fenêtres,...) et de leur localisation (taille de l'agglomération, commune rurale périurbaine ou commune rurale éloignée des agglomérations,...). Une fois estimée, une telle équation a permis d'imputer une valeur aux autres logements.

✓ **Patrimoine immobilier brut** : valeur des résidences principales occupées par leurs propriétaires.

✓ **Patrimoine immobilier net** : valeur des résidences principales occupées par leurs propriétaires, après déduction du capital restant dû.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ « Les conditions de logement des ménages en 2002 », *Insee Résultats*, n° 20, série Société, 2003.

1 - Les résidences principales des ménages âgés propriétaires

	Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale	Proportion de ménages propriétaires	Valeur des résidences principales possédées (patrimoine immobilier brut)		Valeur moyenne par résidence principale	Surface moyenne par résidence principale
	en milliers	en %	en millions d'€	répart. en %	en €	en m ²
De 65 à 69 ans	1 227	75,6	160 519	8,6	130 867	105,1
De 70 à 74 ans	1 229	72,9	152 963	8,2	124 483	99,6
De 75 à 79 ans	1 062	69,8	124 963	6,7	117 669	96,0
80 ans ou plus	977	64,0	112 524	6,0	115 193	92,7
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	70,7	550 968	29,4	122 596	98,8
Ensemble tous âges	13 724	56,0	1 874 155	100,0	136 563	106,5
Anciens agriculteurs	588	83,5	55 886	10,1	95 065	103,9
Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise	512	83,7	67 808	12,3	132 384	107,7
Anciens cadres et prof. intellectuelles supérieures	627	83,5	113 910	20,7	181 729	118,1
Anciennes professions intermédiaires	706	77,7	93 926	17,0	133 093	98,3
Anciens employés	772	60,1	85 121	15,4	110 272	88,1
Anciens ouvriers	937	62,6	93 229	16,9	99 528	87,3
Personnes n'ayant jamais travaillé	320	58,2	35 272	6,4	110 330	94,9
Autres catégories (y c. personnes actives)	33	63,4	5 816	1,1	174 900	122,5
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	70,7	550 968	100,0	122 596	98,8

Champ : résidences principales.

Source : Insee, enquête Logement 2002.

2 - Patrimoine immobilier net (résidences principales) des ménages âgés

	Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale	Patrimoine immobilier net		Patrimoine net moyen par ménage
	en milliers	en millions d'€	répartition en %	en €
De 65 à 69 ans	1 227	159 042	9,6	129 663
De 70 à 74 ans	1 229	152 498	9,2	124 104
De 75 à 79 ans	1 062	124 811	7,5	117 526
80 ans ou plus	977	112 445	6,8	115 112
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	548 796	33,0	122 113
Ensemble tous âges	13 724	1 663 227	100,0	121 193
Anciens agriculteurs	588	55 858	10,2	95 017
Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise	512	67 542	12,3	131 865
Anciens cadres et prof. intellectuelles supérieures	627	113 337	20,7	180 815
Anciennes professions intermédiaires	706	93 444	17,0	132 412
Anciens employés	772	84 844	15,5	109 914
Anciens ouvriers	937	92 830	16,9	99 102
Personnes n'ayant jamais travaillé	320	35 240	6,4	110 230
Autres catégories (y c. personnes actives)	33	5 701	1,0	171 455
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	548 796	100,0	122 113

Champ : résidences principales.

Source : Insee, enquête Logement 2002.

4.8 DISPARITÉS DE PATRIMOINE SELON L'ÂGE

Le patrimoine total médian des ménages vivant en France a progressé, en monnaie constante, à un rythme soutenu entre 1986 et 1992, puis plus lentement de 1992 à 2000. Tout au long de ces deux périodes, la structure par âge de détention du patrimoine a fortement évolué. Le patrimoine médian des 70 ans ou plus, qui s'élève à 76 000 € en 2000, est à peu près égal au patrimoine médian global, alors qu'il lui était inférieur de près de moitié en 1986 (*figure 1*). Dans cette classe d'âge, les générations les plus anciennes, à faible patrimoine, sont progressivement remplacées par des générations mieux dotées, qui ont bénéficié plus longuement des années de croissance de l'après-guerre. À l'inverse, le patrimoine relatif des 30-60 ans a baissé très régulièrement.

Les disparités selon l'âge relèvent de diverses explications. Dans la plupart des générations, le patrimoine tend à augmenter à mesure que le ménage vieillit par le simple mécanisme de l'accumulation (même en l'absence d'épargne et si le ménage ne puise pas dans ses économies, le patrimoine produit un revenu, lui-même source d'épargne). Des effets de génération interviennent aussi : les

générations nées avant 1950 (celles qui avaient plus de 48 ans lors de l'enquête de 1998) ont toutes un patrimoine supérieur à celui de la génération précédente au même âge, traduisant l'enrichissement progressif des années d'après-guerre. Par exemple, la génération 1914-1919 détenait à 70 ans un patrimoine médian, en monnaie constante, de l'ordre de 35 000 euros. Au même âge, la génération 1920-1925 avait presque 65 000 euros, et celle de 1926-1931, près de 90 000 euros. En revanche, pour les générations nées après 1950 et donc devenues actives à partir des années soixante-dix, le patrimoine médian de chaque génération est au mieux égal à celui de la génération précédente.

D'autre part, pour les générations nées avant 1925 (celles qui avaient plus de 73 ans lors de l'enquête de 1998), la dispersion des patrimoines a diminué d'une génération à l'autre, traduisant en particulier le remplacement des générations les plus âgées par des générations moins inégalitaires. Cette diminution s'interrompt pour les générations nées après 1925, pour lesquelles la dispersion se stabilise ou augmente.

DÉFINITIONS

✓ **Patrimoine total** : valeur que rapporterait la liquidation de tous les biens du ménage, avant déduction de l'endettement. Il recouvre principalement le patrimoine immobilier et le patrimoine financier pour les salariés ; pour les non-salariés s'ajoute le patrimoine professionnel.

✓ **Patrimoine médian** : valeur de patrimoine qui sépare la population en deux parties égales ; la moitié des ménages ont un patrimoine inférieur au patrimoine médian, l'autre moitié ont un patrimoine supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

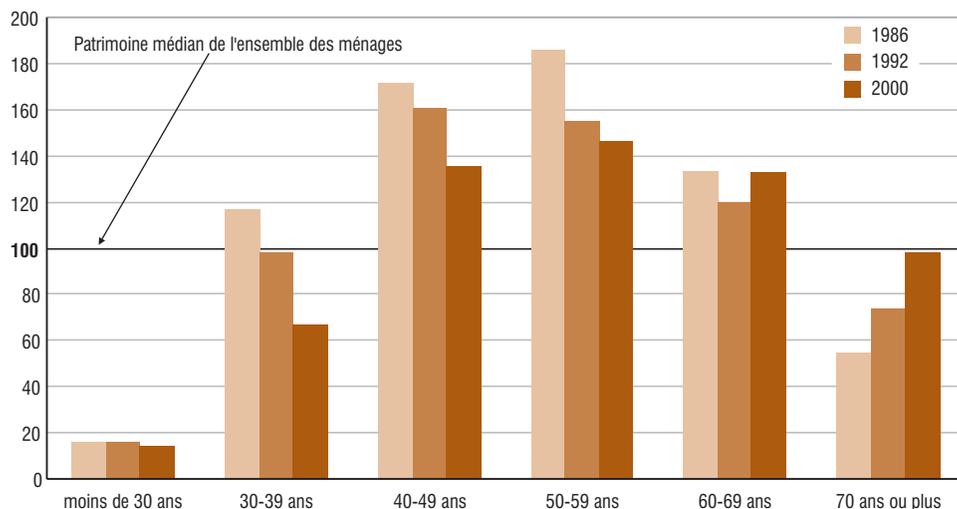
✓ Dossier « Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, n° 296-297, 1996.

✓ « Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, pages 87-118, Insee, 1998.

✓ « Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, pages 81-106, Insee, 1999.

✓ « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 43-52, Insee, 2002.

1 - Le patrimoine médian des ménages selon la catégorie d'âge*



* L'âge est celui de la personne de référence du ménage.

Lecture : il s'agit du rapport entre le patrimoine médian de la catégorie d'âge et le patrimoine médian de l'ensemble de la population. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a au moins 70 ans avaient en 1986 un patrimoine médian inférieur de près de moitié au patrimoine médian de l'ensemble des ménages. Ils ont vu leur situation relative s'améliorer si nettement qu'en 2000 leur patrimoine est très proche du patrimoine médian.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986, 1992 et Détenion d'actifs 2000.